ENTRE SENNE ET SOIGNES

Trimestriel XLVIII - 1984 16eme année



entre senne et soignes

Art — Histoire — Folklore — Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine

Rédacteur en chef : Jean-Paul CAYPHAS
« La Brasserie »
rue Basse, 14, 1460 Ittre
Tél. 067/64.68.32

Comité de rédaction : Alphonse BOUSSE, Marquis Olivier de TRAZEGNIES d'ITTRE, Georges GILMANT, Pierre HOUART, Edmond RUSTIN.

Présentation : Catherine CAYPHAS.

ABONNEMENTS : Pour 1984 (3 n^{os} imprimés)

		Pour chacune des années :	
Abonnement Ordinaire :	180 F	1975 à 1977 :	120 F
Abonnement de Soutien :	300 F	1978 :	200 F
Abonnement d'Honneur :	500 F	1979 à 1983 :	150 F

La collection complète (du n° 3 - 1969 au n° 46 - 1983) coûte 1.800 F.
(de préférence à retirer à Ittre, rue Basse, 14)

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.

La reproduction des textes et illustrations est interdite sans autorisation.

MEMBRES D'HONNEUR (deuxième liste)

Mademoiselle Christine AUTHOM, Virginal.
Monsieur et Madame Gustave BARBIER, Ittre.
Monsieur et Madame Pierre BARBIER, Ittre.
Monsieur et Madame Gaston BUELINCKX, Tubize.
Monsieur Louis CARLIER, Ittre.
Monsieur Modeste DEMARET, Haut-Ittre.
Monsieur et Madame Maurice DEMOULIN, Ittre.
Le Marquis de TRAZEGNIES d'ITTRE, Corroy-le-Château.
Monsieur et Madame Didier DUBRAY, Virginal.
Le Docteur et Madame Jean-Paul FIEVET, Bruxelles.
Monsieur et Madame Pierre GILLIS, Nivelles.
Monsieur et Madame Abel GREER, Rixensart.
Monsieur Josse GUILLAUME, Ittre.
Monsieur Freddy HIERNAUX, Ittre.
Le Professeur et Madame Paul-Jacques KESTENS, Heverlee.
Monsieur Roger LATINIS, Clabecq.
Monsieur et Madame Pierre LIENART, Ittre.
Monsieur Armand MORLAND, Waterloo.

Monsieur Marcel SEGHERS, Virginal.
Monsieur et Madame Claude SERVENAY, Ittre.
Monsieur Jacques TIMMERMAN, Bruxelles.
La Société UNERG, Tubize.
Le Notaire et Madame Edwin VAN LAETHEM, Bruxelles.
Le Docteur Michel VERHAS, Ittre.

MEMBRES DE SOUTIEN (deuxième liste)

Monsieur et Madame Henri BARBIER, Ittre.
Monsieur et Madame Pierre BAUDELET, Ittre.
Le Docteur et Madame Robert BEGHIN, Virginal.
Monsieur Robert BERNIER, Villers-la-Ville.
Monsieur Léon BERTOUX, Ittre.
Monsieur et Madame Yvon BETTE, Ittre.
Monsieur et Madame Alphonse BOUSSE, Ittre.
Madame Gilbert BRANCART, Ittre.
Monsieur et Madame Edouard BRUNEE, Ittre.
Monsieur et Madame Robert CANART, Haut-Ittre.
Mademoiselle Rina CAPORALI, Bruxelles.
Monsieur et Madame José CARLIER, Braine-le-Comte.
Monsieur et Madame Maurice CHALLET, Braine-le-Château.
Monsieur et Madame Marcel CHENOIX, Ittre.
Monsieur Jules COUTURIAUX, Tubize.
Le CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE, Bruxelles.
Monsieur et Madame Eugène DEJEAN, Bruxelles.
Monsieur et Madame Omer DEKETELBUTTER, Virginal.
Monsieur et Madame Roger DELALIEUX, Ittre.
Monsieur et Madame Gaston DELHOUX, Ittre.
Monsieur et Madame René DENYS, Rebecq-Rognon.
Monsieur Lucien DEPRET, Tournai.
Monsieur Robert DETRY, Virginal.
Madame Théodore DOEHAERD, Mons.
Monsieur Georges DRUET, Hennuyères.
Madame Andrée DUBRAY, Ronquières.
Madame Berthe DUBRAY, Virginal.
Le Docteur GERARD, Ittre.
Monsieur et Madame Christian GERVY, Braine-l'Alleud.
Monsieur et Madame Jean-Marie GILLIS, Wezembeek-Oppem.
Mademoiselle Madeleine GODEAU, Couillet.
Madame René GOFFIN, Bruxelles.
Monsieur et Madame Michel GOLDBERG, Tubize.
Monsieur et Madame Michel GOSSIAUX, Ittre.
Madame Fernande GUILMOT, Tubize.
Monsieur et Madame Jean HAINE, Waterloo.
Monsieur et Madame Joseph HAMELLE, Ittre.
Monsieur Raymond HORBACH, Nivelles.
Monsieur Roger HUNIN, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert.
Monsieur et Madame Robert JOIRIS, Ittre.
Le Vicomte et la Vicomtesse Réginald JOLLY, Ittre.
Monsieur Daniel LACROIX, Virginal.
Madame Laure LEBRUN, Virginal.
Monsieur et Madame Raoul LEKIME, Ittre.
La Librairie Justus Lipsius, Bruxelles.
Monsieur et Madame Constant LOICQ, Virginal.
Madame Marie LONNOY, Lillois.
Monsieur et Madame NEVE de MEVERGNIES, Ronquières.
Monsieur Christian PARDONCHE, Braine-le-Comte.
Monsieur et Madame Jean-Claude PAUWELS, Haut-Ittre.
Le Président Emérite à la Cour d'Appel et Madame Albert PIERART, Bruxelles.

Monsieur et Madame Robert PIERART, Ittre.
Monsieur et Madame Jean-Marie PIERRARD, Bruxelles.
Monsieur et Madame Louis QUERTENMONT, Ittre.
Monsieur Léon REMY, Virginal.
Madame Isabelle SERVAYE, Wauthier-Braine.
Le Comte SNOY et d'OPPUERS. Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.
Monsieur Louis STENUIT, Braine-le-Château.
Monsieur et Madame Roger SWISSER, Nivelles.
Madame Gilta VALLOIS, Ittre.
Monsieur Marcel VANDOREN, La Roche-en-Ardenne.
Monsieur et Madame Daniel VANKERKOVE, Virginal.
Monsieur et Madame Maurice WARGE, Rixensart.
Madame Renita WAROUX, Braine-le-Château

⁂

La cense de Scôte, grande ferme brabançonne, avec son carré de bâtiments et ses lignes élégantes, est plantée dans un décor de sillons, d'arbres et de prés. Elle appartenait au seigneur d'Ittre. (Photo Aerial Photography, Loupoigne).



LA REPARTITION DE LA PROPRIETE FONCIERE A ITTRE au milieu du 18e siècle

INTRODUCTION

SOUS l'Ancien Régime, Ittre s'étendait sur 3226 bonniers ou 2695 hectares, soit 2114 ha pour l'ancienne commune d'Ittre, 554 ha pour l'entité de Samme, rattachée seulement à Virginal en 1808, et 27 ha constituant le hameau du Rogissart rattaché à Clabecq en 1955.

Un dénombrement fiscal de 1763 (1) étudie une superficie agricole exploitable du village de 3054 bonniers (2552 ha), ce qui est déjà très complet. En effet, si l'on ajoute à ce chiffre 48 bonniers (40 ha) de biens à vocation non agricole (chemins, ruisseaux etc...), il ne reste pour arriver au total de 3226 bonniers (2695 ha) qu'un reliquat de superficie indéterminée de 124 bonniers (103 ha) (2).

Comme source de la propriété écclésiastique, on se référera également à l'état des biens religieux dressé par ordre du gouvernement en 1787 (3).

Les présentes notes sont une synthèse de plusieurs chapitres d'un mémoire de licence de l'Université Catholique de Louvain rédigé en 1967 par Solange Delaunois : *« Structure agricole d'un village brabançon à la fin de l'Ancien Régime : Ittre »*. Un

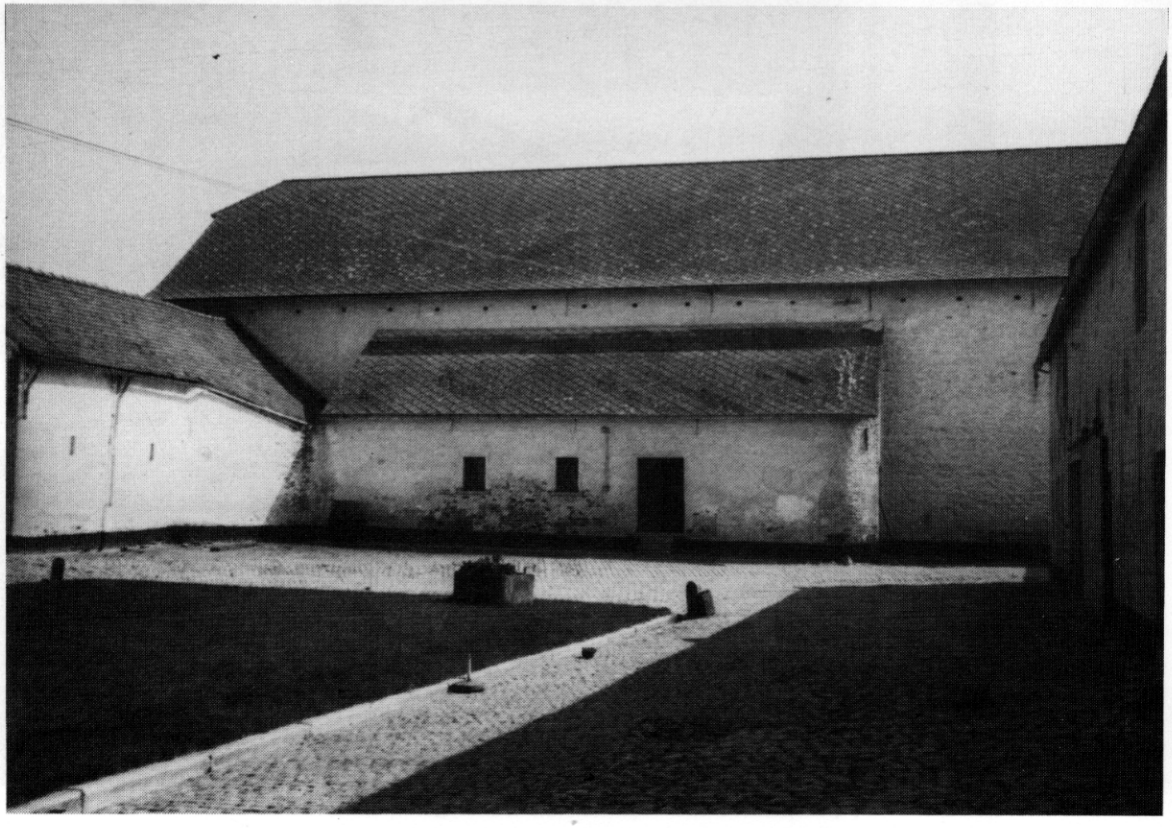
(1) Archives Générales du Royaume (A.G.R.), Greffes scabinaux de Nivelles (G.S.N.), n° 4270.
(2) Un dénombrement fiscal de 1793 (A.G.R., G.S.N. n° 4272) ne présente que 16 bonniers de surface indéterminée mais il ne donne plus qu'une superficie globale par déclarant et ne contient plus la provenance des biens. Il ne permet donc pas d'étude complète de la répartition de la propriété foncière.
(3) A.G.R., Archives Ecclésiastiques du Brabant (A.E.B.) n°s 1611, 1834, 3192 et 15472.

de bois (95 ha). Il possède encore le moulin et la brasserie d'Ittre et une série de plus petits biens : environ 14 prairies et terres et 6 maisons. L'ensemble de ses biens se chiffre à 549 bonniers (459 ha), soit plus de la sixième partie de la superficie totale du village.

Le seigneur de Fauquez est aussi un propriétaire fort important. Le château, son parc et les jardins s'étendent sur 8 bonniers environ (6 ha). Ses fermes couvrent une superficie de 328 bonniers ou 274 ha. Ce sont les fermes de Gaesbecq 80 bonniers (67 ha), de la Vollée 63 bonniers (53 ha), du Sart et de la Motte à Ballou 61 bonniers (51 ha) chacune, de la Basse-Cour (c'est la ferme du château, dite ferme castrale) avec les terres de Chaumont 50 bonniers (42 ha) et du Grand Rappoy un peu moins de 13 bonniers (10 ha). Il possède le bois des Rocs (y compris une carrière), et les bois de Fauquez et du Houssois pour un total de 52 bonniers (43 ha). Il détient encore trois propriétés : la Grande Maison sur la place d'Ittre, enclavée dans le parc du château d'Ittre pour 3 journaux (62 ares), le moulin del Val (moulin banal de Fauquez) pour un bonnier 2 journaux (1 ha 25 a) et l'exploitation du Pont à Fauquez 6 bonniers (5 ha). Au total 395 bonniers ou 330 ha, soit un peu moins de la huitième partie de la surface globale du village.

Les autres propriétaires ne couvrent plus que 27 % de la propriété noble et féodale. Ce sont les seigneurs de Baudemont avec son château et sa ferme 86 bonniers (72 ha), la maison d'Eve (taverne et ancien relais) 3 bonniers (2,5 ha) et la ferme de la Verte

Dans la cour de la ferme du Pou, appartenant autrefois au seigneur d'Ittre, le soleil dessine des figures au milieu de bâtiments au volume imposant.





La ferme de la Drugnode, propriété au 18e siècle des familles Huysmans et d'Angest était la plus grande ferme d'Ittre avec 120 bonniers ou 101 ha.

Vallée 10 bonniers (8 ha), en tout 99 bonniers (83 ha); P.L. de Travers qui possède la ferme d'Henrimont 53 bonniers (45 ha) et les héritiers du docteur de Lannoy à qui appartient l'ancien fief de la Merlière 25 bonniers (21 ha). La ferme manoir de la Motte à Housta 41 bonniers (34 ha) est la propriété de la famille de Plaines tandis que la Drugnode, la plus grande ferme d'Ittre avec 120 bonniers (101 ha) appartient aux familles Huysmans et d'Angest.

LA PROPRIETE BOURGEOISE, PAYSANNE ET OUVRIERE

Cette catégorie de propriété peut être chiffrée en enlevant du total de la superficie d'Ittre (3226 bonniers ou 2695 ha) les 1554 bonniers (1298 ha) des propriétés ecclésiastique et noble, 48 bonniers (40 ha) de chemins, ruisseaux etc... et 14 bonniers (12 ha) de biens communaux (voyez infra). L'ensemble de cette propriété couvre donc 1610 bonniers (1345 ha).

La documentation pour cette catégorie n'est pas aussi abondante que pour les divisions précédentes. Plusieurs biens d'une superficie de plus de 15 bonniers (12 à 13 ha) peuvent néanmoins être mentionnés mais avec une indication de propriétaires s'échelonnant à diverses époques. Citons : la ferme de la Rocq pour 16 bonniers (13 ha) appartenant en 1673 à la famille Delmotte; une partie de la ferme du Grand Chaumont (l'autre

partie appartenant au seigneur de Fauquez) pour 18 bonniers (15 ha), propriété en 1724 de F.C. Despret; la ferme d'Henriamont pour 21 bonniers (18 ha); la ferme du Grand Moulineau avec 28 bonniers (24 ha) appartenant en 1673 à Mlle Vandersmissen; les fermes de la Chappe et d'Housta, chacune de 30 bonniers (25 ha); la ferme du Mont pour 31 bonniers (26 ha) détenue en 1673 par un bourgeois de Nivelles, le Hoy; la ferme Coco (face à la ferme de Scôte) pour 32 bonniers (27 ha); la ferme Barnage 36 bonniers (30 ha), propriété en 1673 de L.J. Goisse et en 1688 de la Veuve M. Godeau; la ferme du Mazy pour 38 bonniers (32 ha) appartenant en 1741 à J.A. Somillon; la ferme d'Huleux 46 bonniers (38 ha) détenue en 1673 par D. Diesbecq; la cense de la Grande Dimescourt (Dimencourt) pour 60 bonniers (50 ha) qui en 1748 appartenait encore au Chapitre de Nivelles et la ferme de la Motte à Ittre pour 70 bonniers (58 ha) qui est en 1673 la propriété de la famille Malcote (peut-être la même famille que celle de l'avocat Désiré Malcote que la veuve de Philippe Rifflart, seigneur d'Ittre, avait épousé en 1606).

L'IMPORTANCE RESPECTIVE DES PROPRIETES D'APRES LES SUPERFICIES

Sur les 3054 bonniers (2552 ha) de superficie totale exploitable, 42 % sont des propriétés dépassant les 50 bonniers (42 ha). 17 biens représentent à eux seuls 1277 bonniers (1067 ha). 15 d'entre eux appartiennent à la propriété noble et féodale, un à la propriété écclésiastique et le dernier à la propriété bourgeoise (Dimencourt), la ferme elle-même ayant fait longtemps partie du Chapitre de Nivelles. Ces biens couvrent les 2/5 de la superficie du village.

La moyenne propriété, 24 biens de 15 à 50 bonniers (13 à 42 ha), constitue 22 % de la même surface exploitable avec 669 bonniers (559 ha). La plupart de ces biens appartiennent aux bourgeois ou exploitants du village. Quelques-uns appartiennent aux propriétés écclésiastique et noble.

La petite propriété, moins de 15 bonniers (13 ha), couvre 1108 bonniers (926 ha), comprend 36 % de la surface exploitable et se répartit entre la masse des autres habitants d'Ittre. Le morcellement de cette propriété est donc fort important. On peut en avoir une idée en reprenant le nombre des *exploitants* (non des propriétaires) des petites propriétés.

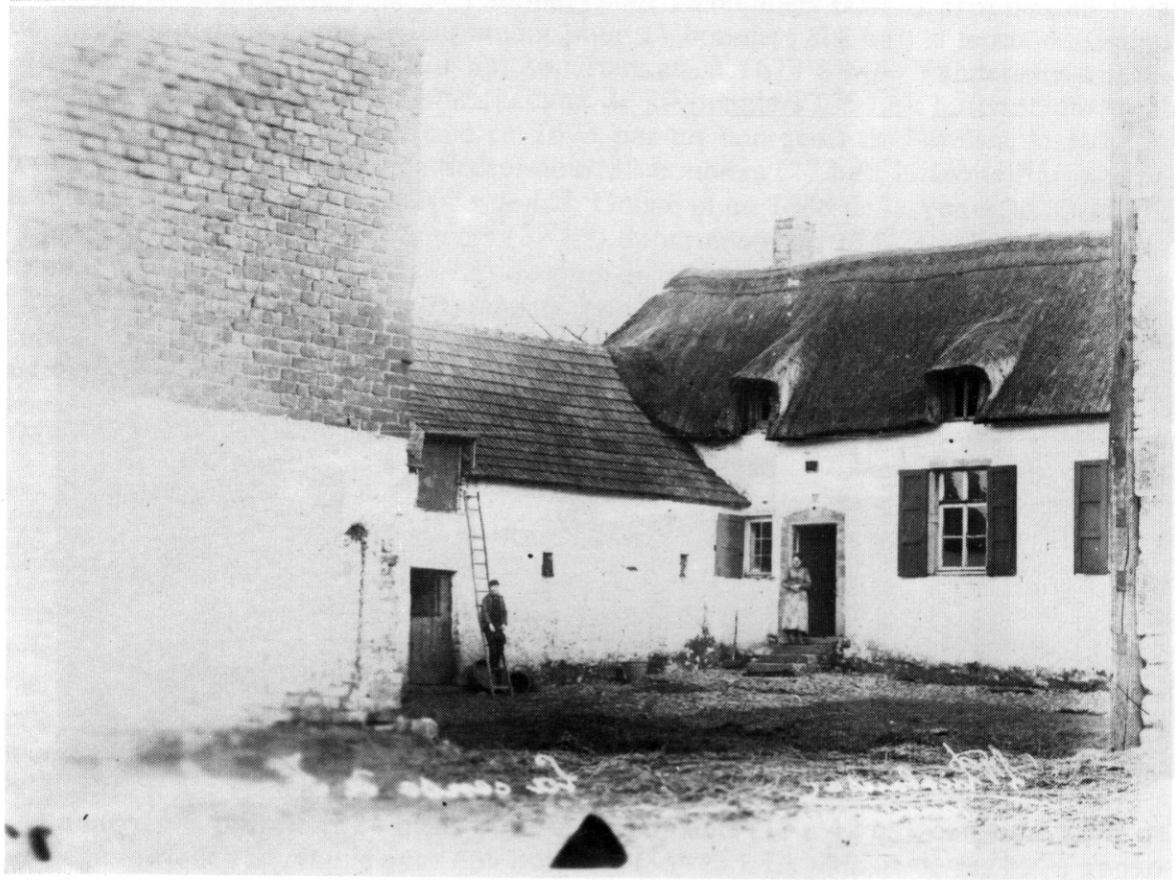
Sur 301 exploitants, 85 personnes (28 %) déclarent exploiter un bien inférieur à un bonnier (83 ares), tandis que 169 autres (56 %) exploitent un bien dont la superficie se situe entre 1 et 15 bonniers (de 83 a à 13 ha). Quant aux exploitants de biens situés entre 15 et 50 bonniers (13 à 42 ha) et de plus de 50 bonniers (42 ha), ils sont respectivement 27 (9 %) et 20 (7 %). 8 habitants du village déclarent ne pas occuper de surface d'exploitation. Ces chiffres sont donc ceux du dénombrement fiscal de 1763. Remarquons qu'en 1793, ils ne varient guère sauf chez les exploitants de moins de un bonnier qui passent de 85 à 162 (42 % du total), cette catégorie absorbant à elle seule l'accroissement des exploitants qui passent de 301 à 386. Signalons encore que le distil-

→

Une des trois fermes « de la Motte » *situées sur le territoire d'Ittre, les deux autres étant la ferme de la Motte à Ballou(x) à Samme et la ferme de la Motte à Housta à la limite de Braine-le-Château et de Clabecq. Le majestueux corps de logis date de 1620. La ferme appartenait au 17e siècle à la famille Malcote.*







Le corps de logis de la très ancienne ferme d'Hongrée a conservé son toit de chaume jusqu'en 1900 environ. Il date de 1577. La cense appartient depuis le 18e siècle à la famille Pierart.

lateur du village exploite un bien se situant entre 15 et 30 bonniers (13 à 25 ha). Deux des huit tisserands tiennent un bien d'une surface de 10 à 15 bonniers (8 à 13 ha), tandis que le brasseur, un cabaretier, 3 charpentiers, les deux meuniers (moulin d'Ittre et moulin del Val), un tailleur-graissier, deux des trois tonneliers et un tourneur exploitent un bien se situant entre 5 et 10 bonniers (4 à 8 ha). Des superficies moindres sont exploitées par les autres corps de métiers du village, toujours en appoint de leur profession.

LES GRANDES CENSES SE SITUENT SUR LES TERRES LES PLUS FERTILES

L'emplacement des grandes censes du village semble découler d'un choix judicieux des meilleures terres de culture. Si les bois d'Ittre, de Fauquez et des Nonnes sont situés sur des sols variés, les terres des grandes censes constituent les sols les plus productifs de la région limoneuse qui caractérise Ittre.

Certaines censes bénéficient d'une situation privilégiée : Rosémont, la Motte à Ittre, Scôte, Gaesbecq, le Fresnoy, la Drugnode et le Rappoy, tandis que d'autres ont la plupart de leurs terres avantageusement situées : le Sart, la Tour, Barnage, Henrimont,

Baudemont, le Pou, la Motte à Ballou, la Vollée, Samme et la Tour d'Asquempont. Les sols de l'ensemble de ces fermes sont aptes à toutes les grandes cultures comme celles des céréales et du lin. Ils conviennent aussi aux fourrages et à la fruiticulture.

LA PROPRIETE COLLECTIVE

La propriété collective à Ittre est quasi insignifiante. L'individualisme agraire est la règle. Les droits d'usage et de vaine pâture semblent inexistants au 17e siècle déjà. Les nombreuses haies qui clôturent tant les labours que les herbages confirment aisément cette thèse. Dans la deuxième moitié du 18e siècle, les biens communaux ne couvrent qu'une superficie minime du territoire d'Ittre : 14 bonniers (12 ha) ou 0,43 %, répartis en onze *« communes »*. Actuellement, la superficie des biens communaux est à Ittre de 22 ha, à Virginal (y compris Samme) de 12 ha et à Haut-Ittre d'un peu moins d'un ha.

Deux communes sont les plus importantes : la commune del Chappe divisée en 5 portions pour 5 bonniers et demi (4 ha 75 a) et la commune de Saint-Hubert divisée en 4 portions pour 3 bonniers et demi (3 ha). Les 9 autres communes ne couvrent au total qu'une superficie de 4 ha environ. Ce sont les communes de Chaumont, Vigoureux,

La ferme Barnage et son veilleur de nuit qui, pendant la guerre 1914-1918, surveillait également les trois autres fermes voisines, le Fresnoy, la Tour et Hongrée. Il pointait aux horloges placées dans les différentes fermes.





La ferme du Mazy, joliment posée sur son promontoire de prairies, domine la vallée d'Asquempont. Elle appartenait en 1741 à son exploitant J.A. Somillon.

d'Agai, du Mont le Henry, de Saint-Hubert *« où est assise la chapelle »,* entre l'héritage de Gaesbecq, du Warichays à Huleux, proche du bois d'Hennuyères et du petit coin.

Ces communes étaient exposées en louage public au plus offrant pour une période de 12 ans. Certaines étaient des prés et des terres labourables mais d'autres étaient également des trieux ou des bruyères. Elles étaient généralement louées à un prix modique aux fermiers les plus proches. La communauté était satisfaite du prix obtenu et les communes trouvaient en général facilement preneur. Une seule pourtant, la commune d'Agai, resta *« à la baguette »,* et on dut la mettre en vente publique. Elle fut acquise en 1784 par le censier de Housta.

L'accès et l'usage dans les bois d'Ittre et de Fauquez étaient soumis pour les habitants du village à l'autorisation des seigneurs. Parfois ceux-ci permettaient à un de leurs fermiers d'y faire pâturer leurs bêtes *« moyennant qu'elles ne causent aucun interest au bois croissant ».* Il n'existait pas de bois qui appartienne à la communauté.

Jean-Paul CAYPHAS

VIRGINAL
TERRE FRANCHE (4)

Les voies de communication

La voirie (suite)

EN 1870, furent déclarés :
a) de grande communication : le chemin de Virginal à Tubize et le chemin de Fauquez;
b) de grande vicinalité : celui de Samme (1).

La même année, l'Administration Communale voulut quadrupler (200 F.) la taxe sur les Usines Olin parce que *« les chariots à jantes de 11 cm. attelés de 6 chevaux avec des charges de 6.000 kg. détériorent les routes à l'entretien desquelles les faibles ressources de la commune ne peuvent suffire. »* Le directeur des Papeteries introduisit une réclamation auprès de la Députation Permanente du Brabant qui rejeta la décision du Conseil Communal.

Les dernières sections restant à paver le furent aux dates suivantes :
1879 : — du Moulin à la Fourchette par l'entrepreneur J. Charlier d'Ittre pour la somme de 41.700 F.
— de la Fourchette à Samme par le même, 26.300 F.
1881 : — de Virginal à Fauquez par les Entreprises Landercy de Ronquières pour la somme de 37.170 F.

Dans le but de céder la route Virginal-Ittre à l'Etat, l'Administration Communale adressa la demande suivante au Ministre des Travaux Publics en 1881 :
« Considérant que la chaussée Rebecq-Lillois offre une importance incontestable du point de vue de l'intérêt général et de la commune de Virginal-Samme,

(1) Par Arrêté de la Députation Permanente en date du 21 juin 1871.

Consent à céder gratuitement ce chemin à l'Etat, libre de toute espèce de servitude, notamment la servitude de plantations au profit des riverains avec les biens communaux qui pourraient être nécessaires à son élargissement. Il reste entendu que les baux de barrière seront résiliés et que la chaussée sera remise en état convenable de serviabilité et de viabilité avant la reprise par l'Administration des Ponts et Chaussées. »

Le Ministre était disposé à faire cette reprise, toutefois, la décision était constamment reportée, si bien que le 16 mai 1884, l'Administration Communale adressa la requête suivante au Ministre de l'Intérieur : (2)

« L'Administration Communale de Virginal a l'honneur de vous exposer : que la commune de Virginal se trouve sur la route royale (?) de Lillois à Rebecq;
que cette route est la seule voie de communication reliant la commune à la gare nouvelle à établir à Virginal;
que la raideur des pentes rend ce chemin peu praticable surtout aux voitures puissamment chargées;
qu'il est de la plus grande utilité pour la commune et pour les environs d'améliorer la voie dont il s'agit en réduisant à un maximum de 5 % les pentes actuellement existantes, lesquelles atteignent jusqu'à 12 %;
que cette amélioration n'est possible qu'à la condition de modifier le tracé de la route ainsi qu'il est indiqué au plan joint à la présente requête (3);
que le développement toujours croissant de nos industries locales donne à la mesure sollicitée un caractère tout particulier d'urgence;
que l'agriculture aussi retirerait les plus grands avantages de la modification proposée.

En conséquence, Monsieur le Ministre, l'Administration Communale de Virginal-Samme a l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'examen et l'exécution des travaux. »

Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

Cette requête fut examinée favorablement par le Ministre de l'Intérieur et la route fut reprise dans son entièreté par l'Etat en 1885. Les travaux de rectification, de nivellement et de pavage furent entrepris en 1887 depuis le Centre jusque Asquempont. Des améliorations et notamment la construction de trottoirs furent apportées dans la traversée du village en 1912.

En 1888, 3 a 50 ca de terrain du jardin du presbytère (4) furent cédés à l'Etat par la commune pour l'élargissement de la route de la Station (rue Ch. Catala). Comme la Fabrique d'Eglise revendiquait la possession dudit terrain, la commune pria la Députation Permanente de *« repousser ces prétentions, étant donné que la Cour de Cassation avait réglé la question en faveur des communes par Arrêt du 23 décembre 1885 accordant la jouissance, mais non la possession ».*

Le 26 novembre 1888, l'Administration Communale remit, pour information, au Conseil de Fabrique l'extrait suivant :

« La présente a pour but de vous informer que la Députation Permanente du Conseil Provincial du Brabant a approuvé la délibération du Conseil Communal en date du 30

---

(2) Archives de la commune de Virginal-Samme.
(3) Il s'agissait du plan de l'actuelle rue Charles Catala, qui devait doubler et remplacer la rue Cardinal Mercier. A l'époque, elle n'était que partiellement pavée.
(4) A l'emplacement du parking du Centre.



En 1888, une emprise de 3 a 50 ca dans le jardin de la cure, destinée à l'élargissement par l'Etat de la rue de la Station (rue Charles Catala), fit l'objet d'un litige entre la Commune et la Fabrique d'Eglise. Finalement 2 a 28 ca furent rétrocédés à la Commune en 1889.

juin 1888 portant acte de cession à l'Etat Belge d'une parcelle de 3 a 50 ca à prendre dans le jardin du presbytère pour le redressement de la route de Lillois à Hennuyères. Dans sa séance prérappelée, la Députation Permanente a déclaré non fondée l'opposition de la Fabrique d'Eglise qui prétend que ce bien lui appartient. Cette question de propriété a été décidée par Arrêts de la Cour de Cassation en dates des 3 mai 1879 et 23 décembre 1885. »

Le différend fut ainsi définitivement réglé.

N'ayant pas l'emploi de l'entièreté du terrain, l'Etat en fit une rétrocession de 2 a 28 ca à la commune en 1889.

En 1890, la Planche à l'Houx à Samme fut remplacée par une passerelle en fer qui disparut lors des travaux d'élargissement du canal en 1962.

Le 4 mars 1906, un emprunt de 50.000 F. fut contracté pour couvrir les dépenses d'amélioration des chemins de grande communication moyennant l'engagement de le libérer en 66 annuités au maximum de 4 % l'an.

Le 18 décembre 1931, le Conseil Communal décida de placer des plaques émaillées — lettres blanches sur fond bleu — indiquant le nom des rues et la direction des communes limitrophes.



L'ancienne route d'Ittre à Virginal à Asquempont, au temps où le tram et... les voitures empruntaient encore son tracé.

La construction de l'urinoir public placé contre le mur de l'église face à l'école primaire des Sœurs date d'avril 1932. Par la même occasion, une partie de ce mur destiné à l'affichage public fut cimenté.

Le 2 juin 1939, l'Administration Communale s'inquiétait déjà de la circulation dans le centre du village et adressait à la Députation Permanente une requête dont voici un extrait :

« Le Conseil Communal estime que le seul moyen d'améliorer sérieusement la circulation dans le centre serait le détournement de la route de Lillois à Virginal ».

La même année, le Conseil Communal fit mettre à l'étude un nouveau projet de voirie : le prolongement de la rue de Oisquercq avec aboutissement à la rue de Samme ou à la rue du Rouge-Bouton (5); c'est ce second tracé qui fut adopté mais il ne put être exécuté qu'après la guerre, en 1951.

De grands travaux d'amélioration de la voirie furent mis en œuvre durant la période s'étendant de 1958 à 1972 et dans l'ordre chronologique :

1. Asphaltage et élargissement par l'équipe des ouvriers communaux :
   la rue Maurice Brancart;
   la rue Bruyère;
   la rue de Samme.
2. Asphaltage et élargissement par des entrepreneurs :
   une partie de la rue Cardinal Mercier;

(5) Rue aboutissant à l'ancien pont du vicinal dans la descente de la rue du Rouge-Bouton.

la rue du Rouge-Bouton;
la rue Emile Vandervelde;
la rue de l'Ecole;
la rue E. Bierny;
la rue du Moulin.

3. Rectification sommaire, asphaltage et élargissement par l'Etat (6) :
la rue d'Hennuyères;
la rue de la Libération;
la rue du Centre;
la rue Charles Catala.

A l'issue des travaux d'élargissement du canal, l'Etat procéda au redressement, à l'élargissement et à l'asphaltage de la route joignant la gare au pont d'Asquempont (7). Seule subsiste encore la portion de l'ancienne route comprise entre la gare et le carrefour formé par les rues Mon Plaisir et Cardinal Mercier.

Profitant de ces grands travaux, l'Administration Communale procéda au remplacement de certaines canalisations d'égoûts et en fit placer là où elles n'existaient pas encore.

---

(6) Fonds des Routes.
(7) Avec aménagement d'un square à la gare et plantation d'arbres sur les déblais de la route.

La rue Vandervelde ou rue du Bossu plonge avant de remonter vers le haut de Virginal.



Le chemin de fer

Le 11 janvier 1842, à la suite d'une demande introduite par les Administrations Communales de Rebecq-Rognon, Quenast et Virginal, une halte sur la *« ligne de chemin de fer du Midi »* fut instaurée à titre d'essai à Hennuyères. Pour que cet arrêt devienne définitif, il fallait que : *« pendant un an, les recettes atteignent en moyenne deux francs par chaque halte du convoi. »*

Un projet tendant à relier Luttre à Denderleeuw par Nivelles avait vu le jour vers 1855.

En sa séance du 26 novembre 1855, le Conseil Communal arrêta les termes de la réponse à adresser à l'Administration Communale de Nivelles à ce sujet.

« Vu la missive de l'Administration Communale de Nivelles engageant la commune de Virginal à faire des démarches auprès de Monsieur le Ministre des Travaux Publics dans le but de faire obtenir à Messieurs Waring Frères la concession du chemin de fer projeté entre Luttre et Denderleeuw par Nivelles et Hal :

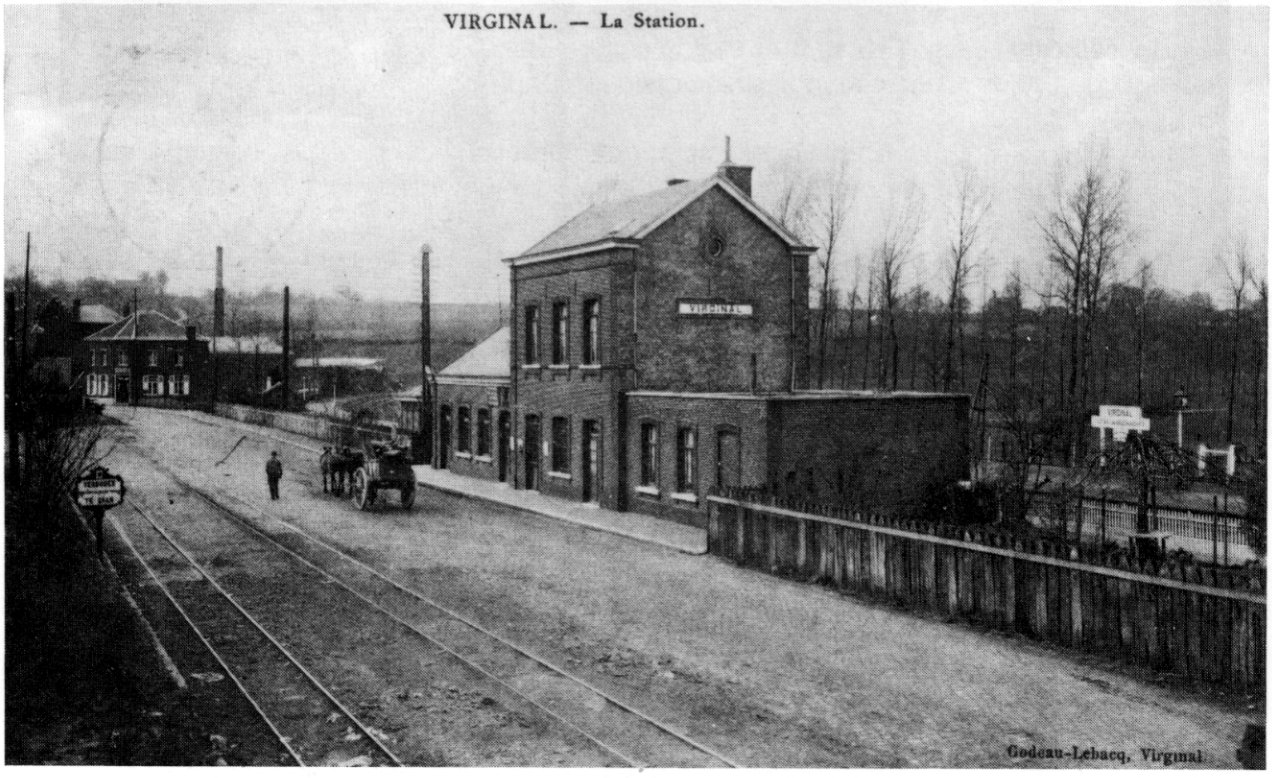
Considérant que la commune, par sa position, ne peut retirer aucun avantage du projet précité et que l'établissement d'un chemin de fer à travers son territoire ne peut que favoriser que quelques particuliers et serait très préjudiciable à l'agriculture qui est une des principales activités de la commune;

Le conseil estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande susdite. »

Ce projet fut d'ailleurs rapidement abandonné.

Mais le 27 octobre de la même année, le Conseil Communal avait adressé une requête au Ministre des Travaux Publics :

C'est en 1972 que fut démolie la gare de Virginal. Elle aurait eu 100 ans cette année.



« Le Conseil Communal de Virginal reconnaissant les avantages que la commune pourrait retirer par l'établissement d'une station au point d'arrêt d'Hennuyères.

Considérant que ce serait un moyen sûr de faire augmenter le produit du droit de barrière établi au profit de la commune;

Décide d'adresser immédiatement une requête à Monsieur le Ministre des Travaux Publics et d'engager les communes environnantes à faire des démarches analogues. »

En 1865, un autre projet prévoyait la construction d'une ligne de chemin de fer de Fleurus à Denderleeuw par Nivelles, avec embranchement à Nivelles vers Virginal, Rebecq-Rognon et Enghien. C'eut été pour Virginal-Centre et son populeux hameau de la Bruyère une immense source de prospérité et de facilité.

Le Conseil Communal, en sa séance du 26 novembre 1865, adressa la lettre suivante à la Chambre des Représentants :

« Les soussignés, Conseillers Communaux de Virginal, province de Brabant, arrondissement de Nivelles, prennent la liberté de vous demander de vouloir accorder aux Sieurs E. de Looze et Consorts la concession d'un chemin de fer projeté de Fleurus à Denderleeuw avec ses prolongements ultérieurs.

Le plan de cette voie ferrée avantage doublement la commune de Virginal en la faisant traverser premièrement par la ligne principale et en second lieu par un embranchement partant de ladite comune et reliant les importantes carrières de Quenast et la populeuse commune de Rebecq-Rognon pour rejoindre enfin le chemin de fer traversant cette commune et se dirigeant vers Enghien.

La présence de l'importance du commerce de Virginal et de ses remarquables papeteries à la mécanique réclamant instamment des moyens de transport économiques, les soussignés ont l'espoir fondé que vous daignerez, Messieurs, satisfaire tant de légitimes intérêts en accordant l'objet de leur présente requête en y comprenant l'établissement d'une station à Samme sous Virginal, à la naissance du prolongement vers Enghien, étant précisément le point le plus rapproché des établissements industriels de Virginal.

En attendant cette juste faveur, veuillez accepter, Messieurs les Représentants, l'expression des sentiments les plus distingués de vos très humbles serviteurs.

(s) Luycx - Bourgmestre

Latinis L., Dusausoy E.J., Demaret A., Meurée F., Baudet C., Minne L., Hubleau J.J. »

Ce second projet alla rejoindre le précédent dans le royaume de l'oubli et ne sortit plus jamais de ses cartons.

Néanmoins en 1877, la voie ferrée Rebecq-Rognon, Quenast fut construite jusqu'à la gare de Tubize pour être prolongée jusque Clabecq en 1881.

Mais à cette date, aucune voie de chemin de fer ne desservait Virginal-Samme. Ce n'est qu'en 1884 que fut inaugurée la ligne allant de Lembecq à Ecaussinnes.

A l'époque, Fauquez ne possédait qu'une gare privée utilisée uniquement par l'industrie mais en 1890, elle fut transformée en halte. En 1906, le Conseil Communal de Virginal adressa une requête tendant à obtenir une gare en remplacement de cette halte; depuis la création de celle-ci, de nombreuses habitations ont été construites dans les environs de Fauquez et une nouvelle industrie s'y est établie. »

Après la guerre 1940-1945, les nouveaux moyens de transport ayant considérablement contribué à la diminution de la rentabilité de la ligne de chemin de fer, la Société Nationale commença par supprimer de nombreux emplois dans les gares de Fauquez, Virginal et Oisquercq. Par la suite, les tickets n'y furent même plus distribués et en 1972 tous les bâtiments des chemins de fer furent démolis à Virginal. Toutefois, la ligne conti-


VIRGINAL
AR.117


FAUQUEZ

←

L'autorail ou tram au diesel (èl mazout) *que nous avons connu jusqu'en 1959, non loin de la gare de Virginal. Ci-dessous, la micheline jaune et rouge qui passe à Fauquez une des dernières fois.*

nua à assurer le transport des voyageurs et l'acheminement des wagons de marchandises pour l'industrie. (n.d.l.r. : On sait hélas, que la micheline jaune et rouge ne passe plus depuis le 3 juin 1984).

Le chemin de fer vicinal

En 1897, lors de la construction du vicinal reliant Nivelles à Braine-l'Alleud par Bois-Seigneur-Isaac, on prévut un embranchement partant de cette dernière localité en direction de Braine-le-Comte en passant par Ittre, Virginal et Hennuyères.

En 1907, cette ligne vicinale fut exploitée jusque Virginal-Etat et en 1913, l'extension était terminée jusque Braine-le-Comte d'une part et Rebecq-Rognon d'autre part, via Hennuyères-Planoit où se trouvait la jonction des deux tronçons.

Pendant la guerre 1914-1918, le vicinal fut supprimé, les rails ayant été enlevés par l'autorité occupante qui les récupérait pour alimenter son industrie lourde. Après la tourmente, les voies furent rétablies (1921) pour être à nouveau démontées en 1942; toutefois, la suppression se limita aux sections Hennuyères-Planoit vers Braine-le-Comte et vers Rebecq. Ces sections ne furent plus jamais exploitées.

A leur tour, les lignes Virginal-Nivelles-Braine-l'Alleud furent démontées en 1959-1960 et dès lors les autobus remplacèrent les pittoresques tramways d'antan.

Lorsqu'ils commencèrent à circuler, les « trams à vapeur » étaient composés d'une locomotive (avec mécanicien et chauffeur), d'une rame de voitures à voyageurs, d'un fourgon à bagages et parfois de wagons à marchandises. En grimpant le versant de la vallée pour atteindre le plateau par de multiples lacets, le petit tram peinait parfois si fort qu'il était obligé de s'arrêter sur un faux plat afin de rétablir une pression suffisante de la vapeur ! Et l'hiver, lorsque la couche de neige atteignait plus de 25 cm — ce qui était courant au début du siècle — la locomotive ne parvenait plus à gravir la côte et les voyageurs n'avaient d'autre ressource que... de continuer leur voyage à pied.

En 1936, la traction à vapeur fut remplacée par des moteurs diesel et ce fut l'avènement des automotrices. Toutefois, les locomotives continuèrent à circuler pour la traction des rames de wagons à marchandises, et pendant la guerre, elles reprirent leur service pour le transport des voyageurs.

Postes

Au début du XIXe siècle, un bureau des postes établi à la Genette sous Hennuyères assurait le service de la correspondance pour Virginal-Samme par un messager qui distribuait les rares lettres dans plusieurs autres localités; un article du budget communal prévoyait d'ailleurs *« 25 francs pour salaire d'un messager particulier des postes ».*

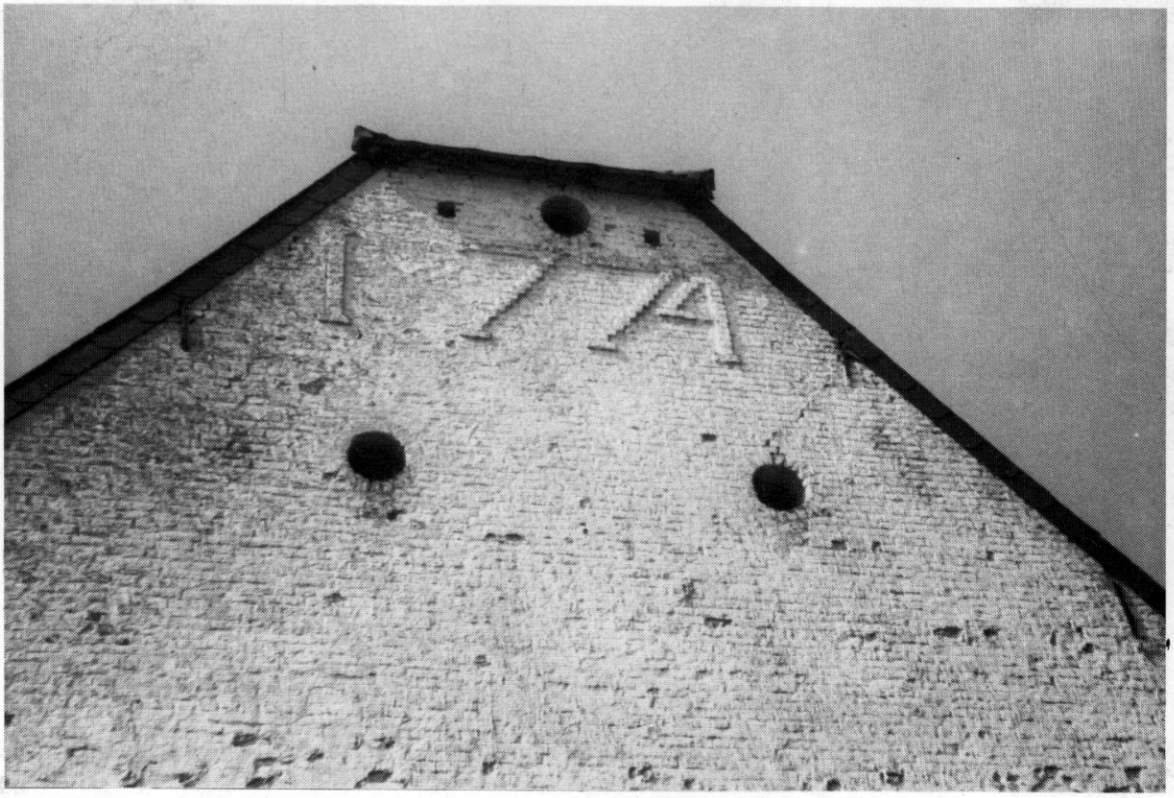
En 1837, Virginal était desservi tous les jours par le facteur Théophile Gondry attaché au bureau des postes de la Genette.

La distribution du courrier commençait à 9 1/2 heures du matin; le facteur devait être rentré à 3 heures de l'après-midi.

René CHERON (†)



Les gros murs blancs d'une cense, une petite chapelle votive, une drève profonde où le feuillage des arbres tressaille sous la lourdeur du mois d'août, un chemin creux où bat le cœur de la campagne...



Edit. responsable : J.P. Cayphas, Ittre

Impr. Havaux, Nivelles